



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Alice Prévost
Bureau des élections et de la réglementation générale
Tél : 02.40.41.22.13
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 21 juin 2024

**Arrêté modificatif relatif à la commission de
propagande des élections législatives des 30 juin et 7
juillet 2024**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le code électoral et notamment ses articles R. 31 à R. 34 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU l'arrêté instituant la commission de propagande des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 en date du 14 juin 2024 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté instituant la commission de propagande des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 en date du 14 juin 2024 est modifié comme suit :

« **Article 5** : Pour procéder à la vérification des documents de propagande, les dates limites de dépôt de quelques exemplaires de bulletin de vote et de profession de foi auprès de la commission de propagande et **les dates de réunion de la commission sont fixées au** :

- au mardi 18 juin 2024 à 14h00 pour le premier tour ;
- au mardi 2 juillet 2024 à **21h00** pour le second tour. »

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le Président et les membres de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
le Sous-Préfet
en charge de la cohésion sociale
et de la politique de la ville

Olivier LAIGNEAU